

Technicienne ou technicien en travaux pratiques

Recrutement continu

Banque de candidatures

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail : Jusqu'à 35 heures par semaine
- Date d'entrée en fonction : À déterminer
- Salaire horaire : De 22,59 \$ à 30,46 \$ selon la scolarité et l'expérience

AVANTAGES SOCIAUX*

- 17 jours fériés, dont 10 jours pendant la période des Fêtes.
- Vacances annuelles intéressantes (jusqu'à 20 jours), plus les 17 fériées.
- Plusieurs congés spéciaux sans perte de salaire.
- Régime de retraite avantageux.
- Assurances collectives avantageuses.
- Conciliation travail vie personnelle.
- Programme d'aide aux employés.
- Programme de formation continue pour les employés.
- Possibilité d'avancement remarquable.

*Certains avantages sociaux sont uniquement applicables lors de l'obtention d'un contrat de plus de 6 mois ou d'un poste régulier.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE

Lettre de présentation, curriculum vitae, diplômes et relevés de notes à l'adresse suivante : info-soutien.srh@cspo.qc.ca

Veuillez noter que nous ne communiquerons qu'avec les candidates et candidats retenus.

Le centre de services scolaire s'étant doté du programme d'accès à l'égalité en emploi, invite les femmes, les membres des minorités ethniques et visibles, les autochtones ainsi que les personnes handicapées à s'identifier lors de l'envoi de leur candidature.

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à assister le personnel enseignant et les élèves dans la préparation, la présentation, la surveillance et l'évaluation des travaux pratiques de laboratoire et d'atelier. En plus, elle peut être appelée à effectuer des tâches d'apparitrice ou d'appariteur.

Ce rôle consiste également, avec le personnel enseignant, à s'assurer que les élèves respectent les règles de sécurité lors du déroulement des travaux pratiques, qu'ils utilisent le matériel de façon adéquate et qu'ils recourent aux techniques appropriées.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

Notamment, en collaboration avec le personnel enseignant, la ou le titulaire fait la démonstration, donne les consignes, conseille, guide et surveille les élèves dans le déroulement de travaux pratiques. Elle ou il voit au respect des consignes données et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des élèves, nomment les produits dangereux, les outils, et les machines-outils; participe à l'évaluation des travaux des élèves; exerce les fonctions de moniteur ou de répéteur.

En concertation avec le personnel enseignant, elle ou il planifie l'horaire des travaux pratiques et l'utilisation des locaux, du matériel et de l'équipement. Au besoin, elle ou il teste et modifie les projets d'activités pour les élèves et peut en trouver des nouveaux; prépare le matériel, les produits chimiques ou autres et l'équipement requis pour les travaux planifiés.

Elle ou il participe au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments; en fait le calibrage, l'entretien et voit à leur réparation; tient l'inventaire du matériel et des produits, prépare des bons de commande, procède aux achats requis pour les travaux pratiques et effectue le suivi du budget alloué à son secteur.

Au besoin, elle ou il accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales dans une technique appropriée à la classe d'emplois ou être titulaire d'un diplôme ou d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.